

La raison pour laquelle nous proposons cette solution à l'iniquité est que la législation fiscale actuelle traitait déjà injustement les familles canadiennes qui sont en affaires ensemble, leur causant un préjudice injustifié et pénible. Et cette attitude n'est pas ultimement dans le meilleur intérêt socio-économique du Canada.

Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Encore une fois, pour être juste, je veux signaler que certaines modifications récentes apportées à la législation fiscale, ont favorisé la mainmise canadienne. Par exemple, la mesure exigeant que chaque société d'appartenance canadienne imposée au taux de 25 p. 100 sur la première tranche de \$400,000 de bénéfices, doit rembourser rétroactivement au gouvernement les avantages qu'elle a retirés de ce taux inférieur si elle est par la suite vendue à des non-résidents.

A cet égard, je félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative.

Le Canada est maintenant mieux placé, comme nos institutions financières d'ailleurs, pour investir le capital et les épargnes des Canadiens dans la mise en valeur de notre pays.

● (1540)

Les Canadiens se sont montrés par le passé et se montrent encore dans une certaine mesure curieusement hésitants à investir dans le développement de leur pays. Ce qui ne cesse de les discréditer beaucoup, c'est qu'une suite de gouvernements canadiens n'ont pas fourni à nos gens les encouragements nécessaires pour ce genre d'investissement.

La position de la Bourse de Toronto sur les politiques d'investissement est très sensée. Tout en poursuivant les principes visant à réduire les répercussions de l'investissement étranger sur l'économie canadienne, la Bourse de Toronto fait valoir les points suivants. Elle dit que nos institutions financières actuelles sont devenues un puissant instrument de collecte des épargnes des Canadiens et que, ces dernières années, ceux-ci se sont montrés disposés à investir dans les initiatives canadiennes. Elle ajoute:

Nous ne doutons pas à l'heure actuelle que, par suite de la maturité de nos institutions financières, de la masse croissante d'épargnes des Canadiens et de la plus grande maturité et liquidité de nos marchés de capitaux, le Canada peut maintenant commencer à se montrer plus sélectif dans sa façon de permettre l'entrée au pays des capitaux de non-résidents. Les Canadiens peuvent se montrer beaucoup plus prudents quant au prix qu'ils paient pour les capitaux de non-résidents. Toutefois, nous ne rejetons pas le caractère désirable de l'entrée au pays de tels capitaux, pourvu qu'elle se fasse dans le cadre des objectifs du Canada et de ses citoyens.

C'est, monsieur l'Orateur, le thème commun qu'avancent des gens qui ont beaucoup d'idées et de principes fondamentaux différents au sujet du gouvernement et des affaires. Le thème commun est que les gouvernements, les entreprises et le Canadien moyen doivent prôner une attitude suivant laquelle nous avons droit, en tant que Canadiens, aux avantages primaires de notre initiative et de nos ressources naturelles et de notre patrimoine. Toutefois, les capitaux d'investissement étrangers peuvent jouer un rôle utile dans le développement de notre pays.

La Bourse de Toronto fait une distinction à la fois très intéressante et pertinente entre les genres d'investissements étrangers les plus répandus. A son avis, il est de la plus grande importance de distinguer clairement entre les investissements de portefeuille et les investissements

Investissement étranger—Loi

directs. En effet, les premiers jouent un rôle purement passif en ce qui concerne la maîtrise et la gestion d'une entreprise. L'investissement direct, par contre, utilise les actions en vue de la maîtrise d'une société et de la participation directe à la direction de ses affaires.

Il devient évident qu'il nous faudra tenter le plus possible de réduire les placements en actions donnant droit de vote par rapport aux investissements de portefeuille, plus passifs, dans une vue globale des genres d'investissements étrangers qu'il faudra encourager. Il devra être manifeste, par-dessus tout que, lorsqu'une province souffre des effets du bill C-132, nous les Canadiens des autres parties du pays, et en particulier le gouvernement fédéral, par les pouvoirs qui lui sont conférés, devons mettre des fonds à la disposition de la province afin de combler la lacune causée par cette politique favorisant la création d'une économie canadienne véritable. Il n'est ni juste ni équitable de croire qu'une région du Canada devra, plus que d'autres, faire les frais de cette politique fort louable.

J'espère de tout cœur que le gouvernement actuel a l'esprit assez ouvert sur le plan politique et qu'il n'a pas oublié ce que veut dire «le lait de la tendresse humaine», mais j'ai raison d'en douter, devant l'attitude qu'il a adoptée à l'égard de certaines provinces de l'Ouest. J'espère sincèrement néanmoins qu'on se rappellera qu'il est absolument indispensable de trouver d'autres sources de capitaux, pour le cas où les sources d'investissement étranger se tariraient dangereusement.

La première motion qui figure à mon nom et celles qu'on discutera plus tard ont pour but de donner une plus grande place aux provinces dans l'élaboration de ce genre de mesure législative et à accroître les procédures consultatives. A voir ce qu'il en a été dans le passé, tout comme aujourd'hui, il est évident que les provinces ont parfaitement le droit de se préoccuper du sort que le gouvernement central réserve à leurs aspirations économiques.

J'ai bien hâte d'entendre ce que le ministre de l'Expansion économique régionale M. Jamieson dira pendant le débat. Comme l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce l'a mentionné, il est évident qu'il existe un lien entre les tentatives du gouvernement en vue de favoriser l'expansion économique des régions pauvres du Canada en dépensant des centaines de millions de dollars et ses efforts pour favoriser le progrès économique du Canada grâce à un droit de regard exercé par les Canadiens eux-mêmes sur l'économie, ce qui permettrait au gouvernement de régler le genre de capitaux disponibles à cette fin. Il faut certainement considérer les deux politiques ensemble.

J'espère que le ministre adoptera une attitude souple et qu'il sera compréhensif à l'égard des inquiétudes des provinces. Je souhaite qu'il n'empêchera pas les provinces de jouer un plus grand rôle et qu'il leur permettra d'avoir plus d'influence au sujet des questions fondamentales de politique qui relèveront toujours de lui. J'espère qu'il enverra immédiatement aux provinces les demandes mentionnées dans la loi et qu'il leur indiquera les personnes qui veulent venir au Canada créer une entreprise ou que la loi touche d'une autre façon. Il devrait immédiatement le signaler aux provinces afin qu'elles n'apprennent pas plus tard par d'autres moyens, quand elles pourraient se demander ce qui a été fait avant qu'elles n'aient été consultées.